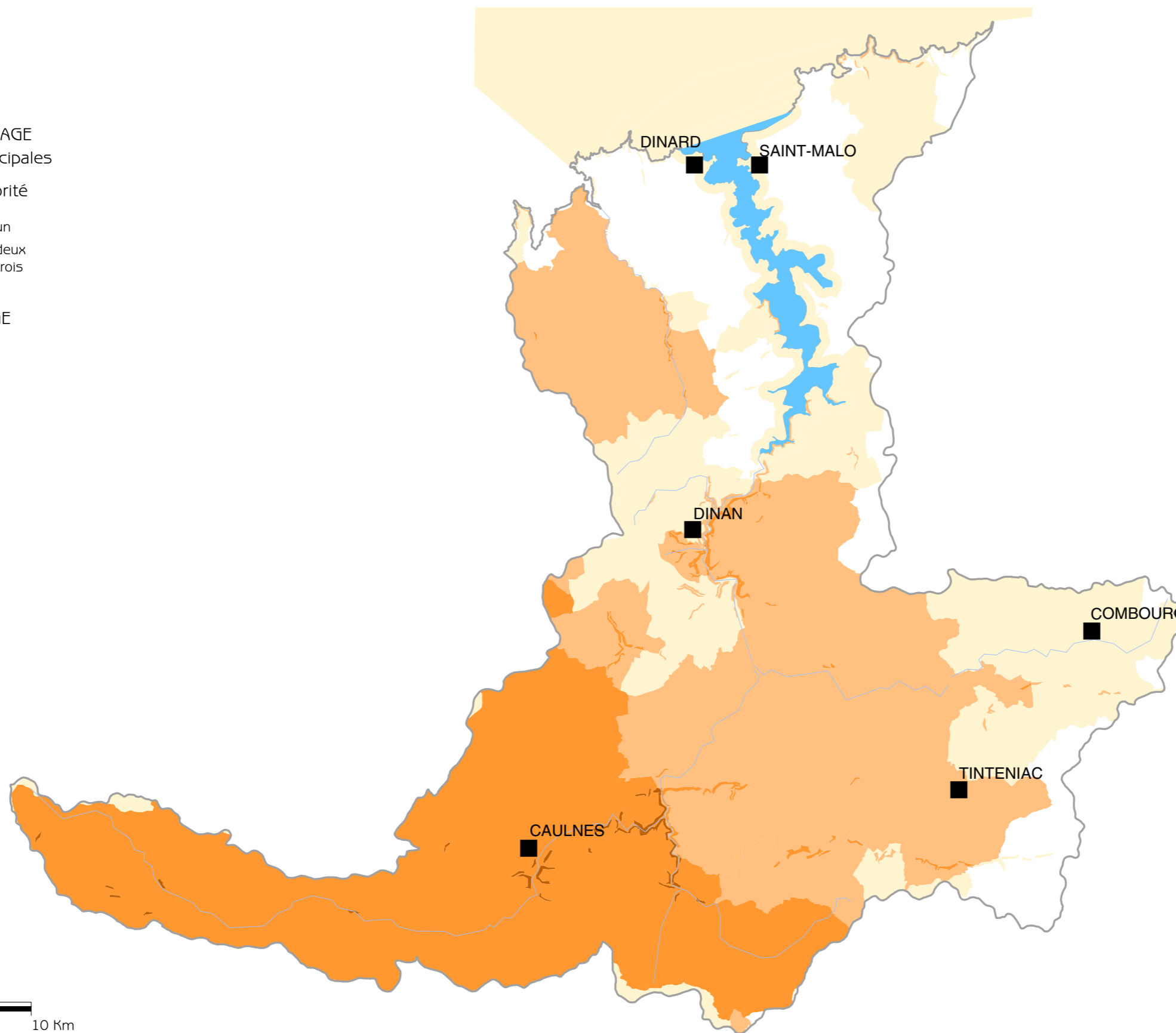


Zones prioritaires d'action

- estuaire
- limites du SAGE
- rivières principales
  
- classement de priorité
- } priorité de niveau un
- } priorité de niveau deux
- } priorité de niveau trois
  
- villes du SAGE



**Méthode d'élaboration :**

Cette carte résulte d'une réflexion sur la mise en valeur des zones considérées comme prioritaires dans le cadre du SAGE. Pour faciliter la lisibilité, il a été choisi non seulement de réaliser la carte de synthèse (voir fin de l'atlas) mais également de clairement identifier chacune des zones retenues.

Cette carte des priorités du SAGE résulte directement de la superposition de différents « risques » pour la gestion de l'eau identifiés précédemment (cartes des zones prioritaires).

**Commentaire :**

Les têtes de bassins versants Rance et Frémur, les bords de Rance, sont des zones d'intervention prioritaires.

Le fléchage de fonds publics, les délais de mise en œuvre de certaines préconisations s'attachant à ces zones doivent contribuer rapidement à améliorer la gestion de l'eau dans ces zones « stratégiques ».

Les différents niveaux de priorité sont définis par la superposition des divers zonages réglementaires (ZES, ZAC, zone sensible) et à risques naturels (importance de la pente et proximité du cours d'eau sur la partie aval du bassin).

**Pour faire entendre la « voix du SAGE » dans un territoire dont le diagnostic révèle de fortes disparités en matière de gestion de l'eau, il faut afficher des priorités claires.**

**Le SAGE souhaite en effet être un atout pour l'aménagement du territoire futur en constituant le « référent eau » des autres politiques développées dans cet espace.**

**Partant du diagnostic, les priorités sont élaborées dans l'objectif de la Directive 2000/60/CE et pourront donc être précisées ultérieurement.**

Echelle 1 / 250000  
0 2.5 5 10 Km

